

# COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL du 13 septembre 2010

**Date convocation** : 03/09/2010

**Absents** : SOARES Américo, KOSTIW Michel, RAVAILHE Benoît

**1-Convention d'occupation entre RFF et la commune de Tanus** : Rappel du projet de fonçage sous la voie ferrée rue de Tréban pour à terme relier les habitations déjà collectées au réseau d'assainissement public, à la station d'épuration. Cette canalisation sera mise en place en même temps qu'une canalisation pour l'eau potable et l'électricité. La maîtrise d'ouvrage a été déléguée au SIE de Tanus par convention en date du 21 avril 2009.

A cet effet il y a lieu de signer une convention d'occupation « traversées » avec Réseau Ferré de France. Cette convention fixe les conditions d'installation et d'exploitation de l'ouvrage en traversée du domaine de RFF. Elle prévoit en outre une redevance annuelle de 99.54 € HT et une contribution forfaitaire de 600 € HT pour frais de dossier.

**2- Inscription au titre des monuments historiques de certains objets remarquables** : Compte rendu d'une visite effectuée le 12 juillet 2010, à l'église Saint Salvy de Fournials avec Madame le Conservateur des Antiquités et Objets d'art du Tarn, du service des Archives Départementales. Cette visite a permis de faire le point sur les objets classés et inscrits au titre des monuments historiques dont la plupart proviennent de la Chapelle de Las Planques.

Accord est donné pour solliciter auprès de la Commission Départementale des Objets Mobiliers (CDOM), l'inscription au titre des monuments historiques, des objets et mobiliers suivants, situés à l'Eglise Saint Salvy de Fournials :

- ***statuette reliquaire saint Evêque en bois doré***
- ***boiseries sises dans le chœur de l'Eglise***

### 3- Questions diverses

\* **39 ° Foire du Ségala** : une nouvelle fois Madame le Maire souligne la réussite de cette manifestation exceptionnelle dans la région et félicite l'ensemble des bénévoles, dont certains œuvrent à la préparation de cette foire tout au long de l'année.

\* **Adhésion FAMIDAC** : rappel des différentes démarches de recherche de financement pour le projet de réhabilitation de l'ancienne école en un lieu d'accueil familial pour personnes âgées et présentation de l'association FAMIDAC. Cette structure soutient les actions favorisant le développement des accueils familiaux. Ainsi on peut passer des annonces sur leur site pour rechercher des accueillants familiaux, mais aussi des informations sur les contrats d'accueil, les conditions financières d'accueil, etc.

Il est décidé, dans le cadre de l'élaboration et de la réalisation du lieu d'accueil familial pour personnes âgées, d'adhérer à cette association. Le montant est de 50 à 20 € selon le type d'adhésion. (Propriétaire, sympathisant, accueillants familiaux, etc.)

\* **Sinistre chéneaux mairie** : causé par l'accrochage d'un camion fin juin 2010. Le montant des travaux de réparation effectués par l'entreprise ADI-MALIE s'élève à 370.53 €. Cette somme est remboursée en totalité par la compagnie d'assurance.

\* **Convention SAEP/Commune** à signer afin de finaliser le remboursement des travaux d'extension du réseau d'eau (voir compte rendu du 19 mai 2010) au SAEP de Pampelonne pour la somme de 26 446 €.

\* **Convention SAFALT** : lecture d'un projet de convention proposé par la SAFALT permettant aux mairies de recevoir directement toutes les notifications de vente de biens à vocation agricole quotidiennement. Cette convention prévoit une rémunération de la SAFALT de 50 € HT/an, plus un forfait de 20 € HT/notification transmise. Il est décidé de ne pas signer cette convention.

Madame le Maire de Tanus,  
Rolande AZAM

13/09/2010